

DEMANDE DE DISPENSE DU « PRELEVEMENT OBLIGATOIRE A TITRE D'ACOMPTÉ D'IMPOTS SUR LE REVENU »

Année fiscale 2021

Seuls les résidents fiscaux Français peuvent effectuer cette demande.

A retourner, au plus tard le 30 novembre 2020 uniquement
en cas de demande de dispense d'acompte.

9, rue de Téhéran - 75008 PARIS

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

N° Associé : _____

Je (nous), soussigné(es),

 M. Mme M. & Mme M. & M. Mme & Mme SCI (à l'I.R)

› Nom & Prénom : _____

Naissance Date : ____ / ____ / ____ Lieu : _____

› **CONJOINT** : Nom & Prénom : _____

Naissance Date : ____ / ____ / ____ Lieu : _____

› Email : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville/Pays : _____

Situation familiale Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Pacsé(e) en indivision en séparation de biensRégime matrimonial Sans contrat, communauté légale réduite aux acquêts Contrat communauté universelle Contrat séparation de biens Participation aux acquêts Sans contrat, communauté de biens meubles et acquêts (Mariages avant 1966)

Demande(ons) à la société de gestion AESTIAM, l'application de la dispense du prélèvement obligatoire au taux de 12,8%
sur le montant des intérêts générés par le placement de la trésorerie de la (les) SCPI dont je détiens des parts. (Cette dispense est accordée aux personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de 2019 est inférieur ou égal à 25000€ pour une personne seule ou 50000€ pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune).

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur et sous ma (notre) responsabilité que le revenu fiscal de référence de l'année 2019 du foyer fiscal auquel j'appartenais (nous appartenions) est inférieur aux montants prévus par l'article 125A du Code Général des Impôts.

Je (nous) reconnais(sons) avoir été informé(s) :

- › qu'en cas de fausse déclaration ou de déclaration erronée, je (nous) peux (pouvons) être redevable(s) d'une amende de 10% du montant des prélèvements obligatoires ayant fait l'objet de la demande de dispense (article 1740-0 B du Code Général des Impôts). Le cas échéant, elle sera recouvrée par l'administration fiscale sans que je (nous) puisse (puissions) exercer de recours contre la société de gestion.
- › que je (nous) dois (devons) communiquer à la société de gestion tout changement de situation et/ou de domiciliation fiscale aux fins de mise à jour.

IMPORTANT :

- › Cette demande de dispense s'appliquera du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et ne pourra en aucun cas être modifiée.
- › Une nouvelle demande de dispense devra être produite le cas échéant chaque année.

DATE : ____ / ____ / ____

SIGNATURE(S) :

